





Avec le soutien financier de ...

... L'Europe (FEDER) REGION Le Conseil Régional d'Aquitaine **AQUITAINE** Le Conseil Général des Landes **PREVENTION**La MACIF

Document élaboré à partir du D.D.R.M.40 année 2011 - Préfecture des Landes -



LE MOT DU MAIRE:

La sécurité des habitants de Téthieu est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Sans minimiser aucun des risques évoqués dans celui-ci, j'attire particulièrement votre attention sur les deux chapitres qui concernent pour l'un les tempêtes et pour l'autre les inondations.

Le passé récent nous rappelle que nous devons rester vigilants, nous tenir prêt à faire face et à affronter de tels évènements. Pour les nouveaux habitants de la commune, je vous invite à vous approprier et anticiper les bons réflexes à avoir en cas de

crise. La Mairie et les élus se tiennent à votre disposition pour

répondre à vos questions.

Je souhaite à tous une bonne lecture de ce DICRIM, en espérant que nous n'ayons pas à devoir le mettre en pratique.

Le maire, Alain DUBOURDIEU

SOMMAIRE:

	LE RISQUE TEMPÊTE	Page 4
	LE RISQUE FEUX DE FORËT	Page 7
	LE RISQUE T.M.D	Page 9
L ssi	LE RISQUE. INONDATION	Page 13
	LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN	Page 15
	LE RISQUE SISMIQUE	Page 17
	LE PLAN IODE	Page 19
IODURE DE POTASSIUM Pharmacio Centrale des Armées 65 mg. comprisés écales John de Aprissium Mille 10 després déchas A ME PRENCIPE QUE SUR INSTRUCTIONS DES AUTORITÉS COLOPETENTES JAMANICA ESPRALE DES AMBES : 19-31 - 40 ME OR LEAS LIMITÉS - ITANES MILLES AND LE SUR AUTORITÉS COLOPETENTES JAMANICA ESPRALE DES AMBES : 19-31 - 40 ME OR LEAS LIMITÉS - ITANES MILLES AND LE SUR AUTORITÉS COLOPETENTES JAMANICA ESPRALE DES AMBES : 19-31 - 40 ME OR LEAS LIMITÉS - ITANES MILLES AND LE SUR AUTORITÉS COLOPETENTES JAMANICA ESPRALE DES AMBES : 19-31 - 40 ME OR LEAS LIMITÉS - ITANES MILLES AND LE SUR AUTORITÉS COLOPETENTES AND LE SUR AUTORITÉS COLOPETENTES MILLES AND LE SUR AUTORITÉS COLOPETENTES MIL	LES REFERENTS DE QUARTIER	Page 20

Informations pratiques

Page 21

.....



LE RISQUE TEMPÊTE



Présentation du risque

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique. Elle se caractérise par : - Des vents violents supérieurs à 89Km/h.

- Des pluies soutenues voire violentes.

Tout cela peut engendrer des inondations à l'intérieur des terres. Les dégâts peuvent être considérables.

<u>Il s'agit d'un risque aléatoire qui peut survenir n'importe où, n'importe quand.</u>

Il faut rappeler que lors de la tempête Klaus du 24 Janvier 2009 des rafales de vent ont atteint 170 km/h, et occasionné de nombreux dégâts : humains et matériels (arbres déracinés, tuiles ou toitures arrachées, des milliers de foyers privés d'électricité et d'eau, voitures endommagées...).

L'alerte sera donnée à la population par les référents de quartier

Information préventive

NIVEAU 1 (vert): Pas de vigilance.

NIVEAU 2 (jaune): Phénomène habituel dans la région, mais occasionnellement

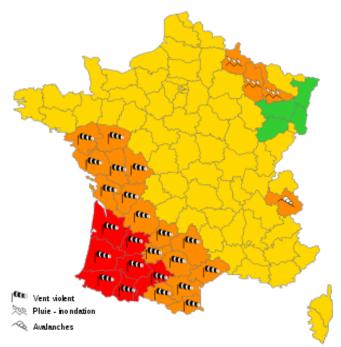
dangereux.

NIVEAU 3 (orange): Vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux

d'intensité inhabituelle prévus.

NIVEAU 4 (rouge): Vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux

d'intensité exceptionnelle prévus.



(Alerte météo annonçant la tempête Klaus, janvier 2009)

⇒ **AVANT**:

- Consulter les messages météo au 05.58.06.72.82. (Répondeur préfectoral).
- Rentrer les animaux ainsi que les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
- Prévoir des piles pour les postes radio.
- Prévoir des bougies en cas de coupure de courant.
- Faire une réserve d'eau potable et d'aliments.
- Annuler toute sortie ou circulation en forêt et à proximité des cours d'eau et des étangs.
- Dans la mesure du possible se munir d'un téléphone filaire (ne nécessitant pas d'énergie électrique).
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Débrancher les appareils électriques.



Fermer portes et volets.

⇒ PENDANT:

- Ne pas sortir et attendre la fin de la tempête.
- Éviter de se déplacer, si vous êtes en voiture rouler lentement.



Écouter la radio pour s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités (Fréquence 100.5 FM).





Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.

⇒ APRÈS:

- Ne pas s'approcher ni toucher les câbles électriques tombés au sol.
- En cas de rupture de la distribution d'eau, ne pas consommer celle-ci ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents.
- « Pour votre assureur, conservez vos biens endommagés pour expertise éventuelle. A défaut, prenez un maximum de photos »

ATTENTION CE N'EST PAS PARCE QUE LE VENT NE SOUFFLE PLUS QUE TOUT DANGER EST ÉCARTÉ. EN EFFET DES BRANCHES, TUILES, ARBRES OU AUTRES OBJETS DIVERS PEUVENT ENCORE TOMBER ET ÊTRE DANGEREUX.



LE RISQUE FEUX DE FORÊT



Présentation du risque

C'est un incendie qui démarre et se propage dans la forêt ou dans d'autres terres boisées.

Le risque Feux de forêt constitue un risque saisonnier, extrêmement lié aux conditions météorologiques. La saison feux de forêt recouvre une période « enveloppe » du 1^{er} mars au 30 septembre.

Manifestation du risque sur la commune de Téthieu

L'entretien régulier des forêts et des pistes forestières limite l'impact des incendies et facilite l'action des secours chargés de la surveillance du massif forestier des Landes.

Cependant, notre commune boisée sur 406 hectares est soumise à ce risque important.

L'alerte en cas de sinistre sera donnée à la population par les référents de quartier.







⇒ AVANT L'ARRIVÉE IMMINENTE DU FRONT DE FLAMMES :

- Abriter les véhicules.
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées.
- N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-Pompiers.



Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur de l'habitation et les abriter.



Fermer portes et volets.



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.

⇒ **PENDANT**:

Ne pas quitter votre maison.

Si le sinistre vous surprend à l'écart de toute construction :

• Rechercher une zone dépourvue de végétation (un airial, un champ).

- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue qui recouvre l'ensemble du corps.
- Éteindre les foyers résiduels.
- Inspecter la maison soigneusement à la recherche d'éventuels foyers et libérer les baies et bouches d'aération.
- ⇒ S'enquérir des besoins du voisinage.

ATTENTION:

EN AUCUN CAS VOUS NE DEVEZ VOUS APPROCHER D'UN FEU DE FORÊT.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Présentation du risque

Les pollutions accidentelles, l'incendie, l'explosion, et les fuites toxiques constituent les risques liés au transport de matières dangereuses que cela soit par voie routière.

Manifestation du risque sur la commune de Téthieu

Les accidents de Transport de Matières Dangereuses (TMD) peuvent se produire n'importe où dans le département, ne serait-ce que pour une livraison de fioul domestique par exemple. De ce fait, les axes routiers du département sont tous concernés par le risque « TMD ».

Sur la commune la **D824** et l'ensemble des chemins communaux ne sont pas à l'abri d'un accident impliquant un véhicule transportant des produits toxiques ou polluants, donc dangereux pour notre environnement.

Pour la D824, le transport de matières dangereuses est très important ainsi que la circulation de véhicule de tourisme et de transport en commun.

La zone longeant la D824 est concernée dans son ensemble. Les quartiers en périphérie de l'axe routier sont particulièrement intéressés.

L'alerte et l'organisation des secours

En cas d'alerte celle-ci sera donnée par les référents quartier

En cas d'urgence (évacuation et sécurisation d'un quartier), le dispositif sera renforcé par les pompiers, les gendarmes et conduira le Maire à déclencher le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.



⇒ PENDANT :

- S'éloigner rapidement du lieu de l'accident, au moins de 300m.
- Ne pas fumer.
- En cas de risque toxique, procéder au confinement, c'est-à-dire se refugier dans un local clos.
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des gaz, fumée ou vapeur toxiques.
- N'évacuer les lieux que sur décision des autorités compétentes.

⇒ APRÈS LA LEVÉE DE L'ALERTE :

- Ne pas consommer l'eau du robinet ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents.
- Ne pas consommer des légumes du jardin sans autorisation car ils peuvent stocker des particules toxiques.
 - Libérer les baies et bouches d'aération.

ATTENTION:

Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte :

18 pompiers

17 police ou gendarmerie

15 SAMU

En précisant si possible :

Le lieu exact La nature du sinistre Le nombre de victimes Les codes du produit (plaque orange)

NE PAS RACCROCHER AVANT QUE L'INTERLOCUTEUR VOUS L'AUTORISE

Les Étiquettes de Danger

Les matières dangereuses sont réparties dans différentes classes. Les plaques signalétiques permettent d'identifier rapidement la nature du danger et la nature du produit. Cette plaque est en forme de losange et mesure 30x30cm.



Dangers divers



Comburant



Liquide ou Solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau



Gaz ou liquide inflammable



Solide inflammable



Inflammation spontanée



Risque d'explosion



Gaz comprimé



Matière ou Gaz corrosif



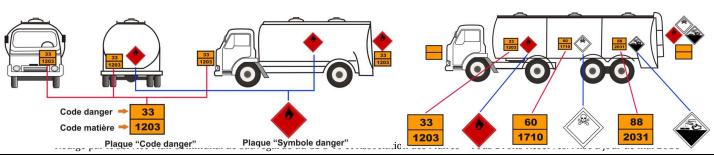
Matière infectée



Matière ou Gaz toxique



Matière Radio active



ATTENTION DES PICTOGRAMMES DE DANGER ONT CHANGÉ

En effet ce nouveau système, mettant en œuvre les recommandations internationales du Système Général Harmonisé, a progressivement remplacé le système européen préexistant. Il s'applique désormais de façon obligatoire depuis décembre 2010.





LE RISQUE INONDATION



Présentation du risque

L'inondation est une montée des eaux due à une augmentation de débit des cours d'eau lors de pluies importantes.

Manifestation du risque sur la commune de Téthieu

L'entretien régulier des cours d'eau limite l'impact des crues, néanmoins notre commune est soumise à un risque d'inondation de plaine et de crue périurbaine : le cours d'eau concerné est l'Adour.

Il s'agit le plus souvent de crues lentes.

Les quartiers concernés sont:

- -le quartier Narbes (route de la Stèle, route de Pouy, route de Thoumazon, route de Coslous)
 - -les dernières habitations de la route du Cassiada

L'information sur le niveau de l'Adour est accessible à chacun sur le site "vigiecrue", où l'on peut trouver pour le bassin de l'Adour les courbes de hauteurs d'eau et surtout le bulletin local d'information qui donne une prévision évaluée deux fois par 24 heures en cas de crue. Téthieu est concerné par les commentaires de "l'Adour des barthes".

L'alerte et l'organisation des secours

La préfecture alerte la mairie en cas de risque de crue. Dès que le niveau de vigilance "orange" est atteint pour la zone "Adour des Barthes", cette alerte est diffusée par SMS aux habitants concernés et qui se sont inscrits en mairie.

La diffusion de l'alerte se fait aussi par les réseaux sociaux (Face book commune de Téthieu)

En fonction de la situation, le maire déclenchera le plan communal de sauvegarde.



Couper l'électricité et le gaz.

Monter dans les étages.

CONDUITE A TENIR:

⇒ AVANT :

- Mettre à l'abri les objets et documents de valeur (papiers personnels).
- Fermer les portes, fenêtres, aérations.
- Prévoir une éventuelle évacuation.
- Mise en hauteur du mobilier sensible.
- Stationner les véhicules en zone non inondable (Arènes, centre bourg).
- Faire des provisions pour tenir isolé 48 à 72 heures.
- · Attacher ou enfermer tout objet qui pourrait flotter et partir à la dérive.

⇒ PENDANT :

- Couper l'électricité et le gaz.
- Rester à l'écoute des radios locales et appliquer les consignes des autorités.
- Ne pas se déplacer sauf sur ordre des autorités ou des services de secours.
- Ne consommer l'eau du réseau ou d'un captage privé qu'après autorisation des services compétents.

⇒ APRÈS :

- Aérer les pièces, désinfecter à l'eau de Javel.
- Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche.
- Chauffer dès que possible.

« Pour votre assureur, conservez vos biens endommagés jusqu'au passage de l'expert. A défaut, prenez un maximum de photos »

ATTENTION:

Un véhicule ne constitue en rien un moyen de protection efficace. Au contraire, 30cm d'eau suffisent à soulever et emporter une voiture.

Le fait de ne pas vous déplacer pendant une inondation (sauf évacuation) et le respect des consignes données par les autorités ou les services de secours garantiront votre sécurité.





Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.



LE RISQUE MOUVEMENT

DE TERRAIN

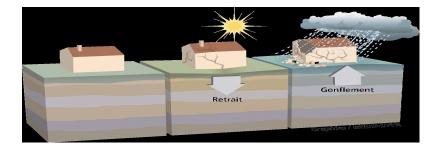


Présentation du risque

Un mouvement ou glissement de terrain, est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Le glissement est dû à des processus lents d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'homme.

Manifestation du risque sur la commune de Téthieu

<u>Le retrait-gonflement des argiles</u> : les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche).



Information préventive

Même si les mouvements de terrain ne sont pas des risques majeurs du département, les mesures suivantes ont été prises :

- Etudes géologiques dans les zones à risque.
- Surveillance des mouvements déclarés.
- Information préventive de la population.

L'alerte et l'organisation des secours

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaire à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

⇒ AVANT :

• S'informer des risques encourus et les consignes suivantes.

⇒ PENDANT :

- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

⇒ APRÈS :

- Évaluer les dégâts et les dangers.
- Informer les autorités.
- Se mettre à disposition des secours.



Gagner les hauteurs les plus proches.

ATTENTION:

NE VOUS APPROCHEZ PAS DES BÂTIMENTS INSTABLES OU ENDOMMAGÉS



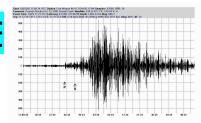
<u>Libérer les lignes pour</u> <u>les services de secours.</u>



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.

LE RISQUE SISMIQUE



Présentation du risque

Le risque sismique est présent **partout à la surface du globe**, son intensité variant d'une région à une autre. Le département n'échappe pas à la règle, puisque l'activité peut être très faible ou faible dans certaines communes, et modéré en se rapprochant des Pyrénées.

Manifestation du risque sur la commune de Téthieu.

Le **risque sismique** est faible sur la commune.

Il se caractérise essentiellement par :

La magnitude qui traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée sur l'échelle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie par 30.

L'intensité qui mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné. On utilise habituellement l'échelle MSK, qui comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage.

À la surface du sol, le point situé à la verticale du foyer est appelé épicentre.

Information préventive

L'échelle de Richter, établie par Charles Richter, mesure la magnitude des séismes qui est évaluée à partir de l'amplitude des ondes sismiques enregistrées sur le sismographe. Elle sert de référence sur le plan scientifique mais au plan pratique, une seconde échelle dite « d'intensité » est plus utilisée.

L'alerte et l'organisation des secours

En cas de réplique prévisible de la secousse, une alerte sera donnée à la population par les référents de secteur.

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaire à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

⇒ AVANT :

• S'informer des risques encourus et les consignes suivantes.

⇒ PENDANT :

- <u>Si l'on est à l'intérieur</u>, se mettre à l'abri près d'un mur, d'un pilier porteur, sous des meubles, s'éloigner des fenêtres.
- <u>Si l'on est à l'extérieur</u>, s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) et des cours d'eau si en amont est construit un barrage ou une retenue.
- <u>Si l'on est en voiture</u>, s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

⇒ APRÈS :

- Évaluer les dégâts et les dangers.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir, si possible les autorités.
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention il peut y avoir d'autres secousses.



Évacuer le plus vite possible.



Si vous ne pouvez évacuer un bâtiment.

Mettez vous sous une table et attendez la fin de l'alerte.

ATTENTION:





Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.



LE PLAN IODE



Afin de prévenir les risques pour la santé qu'engendrerait un accident dans une centrale nucléaire, les pouvoirs publics ont décidé de constituer des stocks de comprimés d'iode dans chaque département.

Le département des Landes est soumis en priorité à la centrale nucléaire de Golfech dans le Tarn et Garonne (proximité et vent dominant dans le sens Toulouse/Bordeaux).

Les rejets radioactifs liés à un accident sur une centrale contiennent majoritairement de l'iode radioactif qui se fixe principalement sur la thyroïde. Seule l'absorption d'un comprimé d'iode stable permet, en saturant par anticipation la thyroïde, d'éviter la fixation de l'iode radioactif et ainsi de limiter considérablement les risques de cancer.

Alerte et information

Dès que le maire est informé de l'alerte par les services préfectoraux, il informe ses administrés et leur demande d'aller chercher les comprimés à la pharmacie de St Vincent de Paul.

<u>Une seule personne par famille</u> va à la pharmacie de St Vincent de Paul chercher ces comprimés, avec une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois le traitement récupéré, il vous est demandé de prendre les comprimés préventifs (SUR ORDRE DU PRÉFET) et d'écouter France Bleu Gascogne (100.5 FM), France Info (105.5 FM) et/ou de regarder France 3 Aquitaine. Ainsi vous serez régulièrement tenu informé et d'autres consignes pourront éventuellement vous être données.

CONDUITE À TENIR:

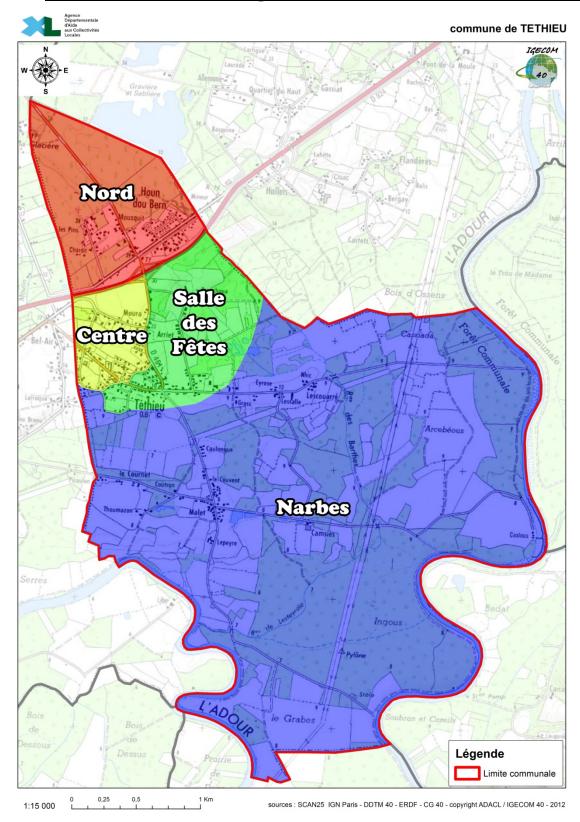
⇒ AVANT :

• Faire une réserve d'eau potable, de préférence embouteillée.

⇒ PENDANT :

- Se confiner dans un local clos (Fermer les portes, fenêtres, aérations)
- Ne pas consommer l'eau du réseau ou d'un captage privé.
- Appliquer les consignes des autorités.

RÉFÉRENTS PAR QUARTIER DE LA COMMUNE



Quartier	Référents	Quartier	Référents
Nord	Lalanne Véronique	Salle des fêtes	Dubourdieu Alain
Centre	Fabas Damien Rubat du Mérac Inès	Narbès	Berdoyes Roselyne

EN CAS D'URGENCE

Pompiers	18
Gendarmerie/Police	17
SAMU	15
Météo France	08 99 71 02 40
N° D'URGENCE EUROPÉEN	112



A la mairie	05.58.8	9.90.	.29
A la préfecture	. 05 58 0)6 58	06
Au Service Départemental d'Incendie et de Secours	05 58 5	51 56	56
Vigiecrue			

[&]quot; https://www.vigicrues.gouv.fr/bulletin-local.php?CdEntVigiCru=27"

Page Facebook "Commune de Téthieu"

Et en écoutant : FRANCE BLEU GASCOGNE 100.5 FM

[&]quot; https://www.vigicrues.gouv.fr/niv3-station.php?CdEntVigiCru=27&CdStationHydro=Q303001001&GrdSerie=H&ZoomInitial=3&CdStationsSecondaires=Q312003001"













